

Conseil d'UFR Lettres et Philosophie
7 octobre 2021, 13 heures
salle du conseil des Lettres
(hybride)

Présents et connectés : Samir Bajric, Virginie Brinker Henri Garric, Virginie Brinker, Guillaume Coqui, Sylvie Fontaine (proc. à H. Garric), Marie-Ange Fougère, Corinne François-Denève, Jean-Baptiste Goussard, Éric Heilmann, Maud Lauféron, Hugo Chalumeau (étudiant), Julie Jacques (étudiante), Philippe Vigneron.

Excusés : Brigitte Bercoff, Claire Despierres, Jean-Philippe Pierron, Richard Crescenzo.

Absents : Pierre Ancet, Estelle Oudot, Jean-Philippe Pierron, Michel Erman, Jérôme Martin, Clélia Robert (étudiante), Alexis Mathieu (étudiant), Jason Neel (étudiant), Léa Petit (étudiante).

Invités : Séverine Blot, Youssef El-Hanbali, Laurence Giavarini.

1. Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 8 juillet 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Point sur la rentrée (question des salles, travaux)

On a observé une ferme tension sur les salles en début d'année, à peu près résolue. Lors d'une réunion où était présent Renaud Aubert, il a été dit que le problème venait en grande partie de l'indiscipline des collègues. Notre UFR est sur ce point exemplaire. H. Garric a demandé que les UE d'ouverture commencent à 18h plutôt que 17h, pour gagner un créneau dans l'après-midi. En outre, chaque niveau de licence aurait cours deux jours de suite, ce qui dégagerait des créneaux. Maud Lauferon fait remarquer des difficultés sur cette possibilité pour l'UE d'ouverture de philosophie que suivent aussi les étudiants PAS, et pour les cours mutualisés sur plusieurs niveaux.

Le planning des travaux a été donné et une AG aura lieu pour donner les informations. Les travaux auront lieu à partir de mi-octobre et par demi-étage, en commençant par le 4^e.

3. Information sur les UE non compensables. Informations sur les blocs de compétences

La dernière CFVU a voté une modification du référentiel des études qui donne la possibilité d'inscrire, à titre exceptionnel et pour des raisons pédagogiques, une UE non compensable à l'intérieur de la maquette.

Le travail sur les nouvelles maquettes va devoir commencer car il faut les rendre au printemps 2023 pour une mise en œuvre à la rentrée 2024. Il faut mettre en place le système des blocs de compétences. Le ministère a annoncé qu'il serait indulgent dans un premier temps. Le modèle qui a été présenté à la première réunion organisée sur le sujet à la Maison de l'Université est celui mis en place d'une part dans les IUT pour la réforme des BUT, d'autre part à l'INSPE.

Il faut réfléchir si on modifie totalement l'architecture des maquettes en partant des compétences, ou si l'on évalue les compétences en parallèle de l'évaluation des UE. Les éléments à avoir en tête sont les suivants :

- les compétences ne sont pas compensables.
- on peut avoir des étudiants qui valident certaines compétences mais pas leur licence, et inversement.

- au diplôme sera attaché un document indiquant les compétences validées. Apogée serait capable de proposer un double relevé de validations : les UE et les compétences. Puis Pégase prendra le relais et intégrera les validations de compétences.

- un·e étudiant·e qui ne valide pas telle compétence peut quand même passer dans l'année suivante ; une compétence peut être validée au terme de plusieurs années.

- à l'intérieur d'une UFR, il faudra adopter une politique commune quand il y a mutualisation entre plusieurs départements (la linguistique par ex.).

Éric Heilmann a consulté plusieurs fiches proposées par les IUT et estime que le travail à faire n'est pas insurmontable mais repose sur des modifications tout à fait faisables. Et il est important dans une approche professionnalisante.

Laurence Giavarini remarque que le système des blocs de compétences est une attaque contre le disciplinaire et rappelle que cela fait des dégâts dans l'enseignement secondaire.

H. Garric en convient, mais ce travail devrait néanmoins permettre de clarifier certains points, d'en éliminer d'autres, sans entamer l'importance disciplinaire.

La définition des blocs de compétences est disponible sur France Compétences, sous forme de fiches RNCP.

Marie-Ange Fougère sera la référente UFR pour la réflexion sur le sujet.

4. Information sur les élections

Il n'y a pas d'élections cette année.

5. Vote sur les nouveaux parcours du master Lettres Modernes

Le département de Lettres modernes présente une modification de l'architecture de son Master. Trois parcours sont proposés à l'intérieur de la mention « Lettres » et ont été votés par le département de lettres :

- un parcours « Métiers du livre »
- un parcours « Recherche en littérature (Histoire et valeurs)
- un parcours « Recherche-crédation et écriture ».

La modification est adoptée à l'unanimité.

6. Vote sur les conventions

. une adhésion au réseau AGAP par le CIMEOS pour 5 personnes pour la somme total de 75 €.

. une adhésion du CIMEOS à la SFSIC pour 2022

. Une convention d'aide à fabrication de 1500 € de CIMEOS pour l'ouvrage *Qu'est-ce que l'on mange ?* coordonné par Clémentine Hugol-Gential *et alii*

Les trois sont adoptées à l'unanimité.

7. Prochain conseil d'UFR

Le prochain conseil d'UFR aura lieu le mercredi 17 novembre à 14 h.

8. Points divers

Éric Heilmann demande où en sont les travaux du réseau informatique à Chabot-Charny car la situation devient dramatique.